

POUR POUVOIR VOTER, IL FAUT S'INSCRIRE

LE 9 JUIN PROCHAIN AURONT LIEU LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES ET POUR ÊTRE SUR DE POUVOIR VOTER POUR ÉLIRE VOS DÉPUTÉS EUROPÉENS, IL FAUT ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE DE LA COMMUNE AVANT LE 6^{ÈME} VENDREDI QUI PRÉCÈDE LE JOUR DE L'ÉLECTION, SOIT LE VENDREDI 3 MAI 2024 POUR LES INSCRIPTIONS À L'ACCEUIL DE LA MAIRIE ET LE 1^{ER} MAI POUR LES INSCRIPTIONS EN LIGNE. LE 9 JUIN, LES BUREAUX DE VOTE SERONT OUVERTS DE 8H À 18H.

Pour s'inscrire sur les listes électorales :

Vous habitez aux Ponts-de-Cé depuis plusieurs années,

vous avez voté aux dernières élections et vous n'avez pas déménagé, vous n'avez rien à faire.

Vous venez d'arriver sur la commune, vous devez vous inscrire sur les listes électorales communales.

Inscription en ligne sur le site www.service-public.fr ou bien à l'accueil de la mairie* avec un justificatif d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.



Vous avez habité aux Ponts-de-Cé mais vous avez déménagé au sein de la commune.

Vous pouvez venir à l'accueil de la mairie* avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou en ligne sur le site www.service-public.fr afin de pouvoir voter dans votre nouveau bureau de vote.

Pour les jeunes de 18 ans ayant effectué leur recensement citoyen à l'âge de 16 ans et pour les personnes naturalisées françaises, l'inscription est automatique.

Une remise officielle des cartes électorales aux jeunes de 18 ans sera organisée en mairie le 25 mai à 11h. Le Maire Jean-Paul Pavillon remettra les cartes aux jeunes électeurs.

* Sans rendez-vous aux heures d'ouverture de la mairie.